

EXTRAIT DU PROCES VERBAL N°01 , DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS D'APPEL D'OFFRES SIMPLIFIE N°: 01/2026

OBJET : CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART A BOUIOZANE (Tichoute-Tazogarete) , à la Commune territoriale Oum-Rabia Province de Khenifra .

L'an deux mille vingt-six, le 04 Fevrier, à 11h, la commission d'appel d'offres simplifiée composée comme suit :

1- Mr Mohamed EL Hajaji	3eme vice-président de la Commune Oum rabia	Président
2- Mr Mohamed El Fahimi	Perception de MRIRT	Membre
3- Mr Maarouf Mustapha	service des marchés de la commune Oum rabia	Membre

S'est réunie en séance publique dans le bureau de Président en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres simplifié n° 01/2026 ayant pour :

Objet : CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART A BOUIOZANE (Tichoute-Tazogarete) , à la Commune territoriale Oum-Rabia Province de Khenifra.

Conformément à l'avis publié dans :

Journal	Référence
Rissalat Al Oumma	N° 13246 du 23/01/2026

L'avis a été publié au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) le 23 Janvier 2026 à 10h45.

A l'ouverture de la séance, Le président s'assure de la présence des membres dont la présence est obligatoire et dépose sur le bureau tous les plis reçus des concurrents à savoir :

Concurrents	Adresse
1- Ste Ait Ghafour Travaux SARL	Zaouit Ahanssal AZILAL
2- Ste B.M Boukhadel SARL	Zaouit Ahanssal AZILAL
3- Ste El baini Injaz SARL	Lotissement Jenane Zammour n°2707 KHEMISSSET
4- Ste Moujassali SARL	DR Ifarden Agoudi Nelkhir AZILAL
5- Ste Khantour Travaux SARL	N° 5 Bloc 2 Tamoument KHENIFRA
6- Ste Ansouka SARL	Souk Lakhdim Tounfite MIDELT
7- Ste Sobamar SARL	Douard Afraou Ouaouula AZILAL
8- Ste Torou Guira SARL	Rue 02 Qt Ghazouani MRIRT
9- Ste Travaux Trip SARL AU	Village Azerzou Ait Saadelli KHENIFRA

Le Président arrête, alors définitivement la liste des plis reçus ou déposés comme suit:

Concurrents	Adresse
1- Ste Ait Ghafour Travaux SARL	Zaouit Ahanssal AZILAL
2- Ste B.M Boukhadel SARL	Zaouit Ahanssal AZILAL
3- Ste El baini Injaz SARL	Lotissement Jenane Zammour n°2707 KHEMISSSET
4- Ste Moujassali SARL	DR Ifarden Agoudi Nelkhir AZILAL
5- Ste Khantour Travaux SARL	N° 5 Bloc 2 Tamoument KHENIFRA
6- Ste Ansouka SARL	Souk Lakhdim Tounfite MIDELT
7- Ste Sobamar SARL	Douard Afraou Ouaouula AZILAL
8- Ste Torou Guira SARL	Rue 02 Qt Ghazouani MRIRT
9- Ste Travaux Trip SARL AU	Village Azerzou Ait Saadelli KHENIFRA

Le président annonce le journal et les références de publication au portail des marches public dans lesquels l'avis d'appel d'offre a été publié.

Il remet le support écrit contenant l'estimation des couts détaillés des prestations qui est de l'ordre de : **133.092,00 dhs (Cent Trente Trois Mille Quatre Vingt Douze dhs , 00 cts)**.

Les membres de la commission paraphent le support de l'estimation des couts des prestations.

Le président demande aux membres de la commission de formuler leurs réserves ou observations sur les vices susceptibles d'entacher la procédure.

Le président ouvre les enveloppes les plis contenant les dossiers des concurrents, cite dans chacun d'eux la présence des enveloppes exigées.

Il ouvre ensuite l'enveloppe portant la mention (dossier administrative et technique), annonce

Les pièces contenues dans chaque dossier administratif et technique et dresse un état des pièces fournies par chaque concurrent.

Cette formalité accomplie. La séance publique est suspendue,. Ensuite la commission se réunie à huis clos pour examiner l'enveloppe comprenant dossiers administratifs et techniques des concurrents, cette opération donnent les résultats suivants :

Concurrents	Décision	Motif d'écartement
1- Ste Ait Ghafour Travaux SARL	admissible	Néant
2- Ste B.M Boukhadel SARL	admissible	Néant
3- Ste El baini Injaz SARL	admissible	Néant
4- Ste Moujassali SARL	admissible	Néant
5- Ste Khantour Travaux SARL	admissible	Néant
6- Ste Ansouka SARL	admissible	Néant
7- Ste Sobamar SARL	admissible	Néant
8- Ste Torou Guira SARL	admissible	Néant
9- Ste Travaux Trip SARL AU	admissible	Néant

La commission arrête en suite la liste des concurrents admissible à savoir :

Concurrents	Adresse
1- Ste Ait Ghafour Travaux SARL	Zaouit Ahanssal AZILAL
2- Ste B.M Boukhadel SARL	Zaouit Ahanssal AZILAL
3- Ste El baini Injaz SARL	Lotissement Jenane Zammour n°2707 KHEMISSSET
4- Ste Moujassali SARL	DR Ifarden Agoudi Nelkhir AZILAL
5- Ste Khantour Travaux SARL	N° 5 Bloc 2 Tamoument KHENIFRA
6- Ste Ansouka SARL	Souk Lakhdim Tounfite MIDEIT
7- Ste Sobamar SARL	Douard Afraou Ouaouula AZILAL
8- Ste Torou Guira SARL	Rue 02 Qt Ghazouani MRIRT
9- Ste Travaux Trip SARL AU	Village Azerzou Ait Saadelli KHENIFRA

• La liste des concurrents admis avec reserveNéant .

• La liste des concurrents non admis avec reserveNéant

Le président procède à l'ouverture des enveloppes des concurrents admis portant la mention (Offre financière), et donne la lecture de la teneur des acte d'engagements comme suit:

Concurrents	Montant de l'acte d'engagement
1- Ste Ait Ghafour Travaux SARL	139.692,00 dhs
2- Ste B.M Boukhadel SARL	136.776,00 dhs
3- Ste El baini Injaz SARL	137.010,00 dhs
4- Ste Moujassali SARL	146.160,00 dhs
5- Ste Khantour Travaux SARL	159.648,00 dhs
6- Ste Ansouka SARL	139.272,00 dhs
7- Ste Sobamar SARL	133.422,00 dhs
8- Ste Torou Guira SARL	135.090,00 dhs
9- Ste Travaux Trip SARL AU	135.426,00 dhs

La Commission poursuit alors ses travaux à huit clos et procéder à la vérification des opérations arithmétiques des offres des concurrents admis et vérifie les erreurs de calcul relevées et rétablit les montants exactes des offres concernées : Ces vérifications donnent les résultats suivants :

Concurrents	Rectifications du montant de l'acte d'engagement et bordereau des prix
1- Ste Ait Ghafour Travaux SARL	Néant
2- Ste B.M Boukhadel SARL	Néant
3- Ste El baini Injaz SARL	Néant
4- Ste Moujassali SARL	Néant
5- Ste Khantour Travaux SARL	Néant
6- Ste Ansouka SARL	Néant
7- Ste Sobamar SARL	Néant
8- Ste Torou Guira SARL	Néant
9- Ste Travaux Trip SARL AU	Néant

Cette formalité accomplie, la commission écarte les offres financières juges excessives et les offres financières juges anormalement basses par rapport au montant de l'estimation établie par le maître d'ouvrage.

- Offre juges anormalement bassesNéant .
- Offre juges excessivesNéant.
- La liste des concurrents écartésNéant.
- La liste des concurrents admis avec réserveNéant.

-La commission détermine ensuite le prix de référence qui est de : **136.684,66 dhs** .

-La commission procède ensuite au classement des offres des concurrents selon les critères fixées au règle de consultation . Ce classement donne les résultats suivants :

- **Classement 01 : Ste Travaux Trip SARL AU135.426,00 dhs.**
- **Classement 02 : Ste Torou Guira SARL135.090,00 dhs.**
- **Classement 03 : Ste Sobamar SARL133.422,00 dhs.**
- **Classement 04 : Ste B.M Boukhadel SARL136.776,00 dhs.**
- **Classement 05 : Ste El baini Injaz SARL137.010 ,00 dhs.**
- **Classement 06: Ste Ansouka SARL.....139.272,00 dhs.**
- **Classement 07: Ste Ait Ghafour Travaux SARL.....139.692,00 dhs.**
- **Classement 08: Ste Moujassali SARL146.160,00 dhs.**
- **Classement 09: Ste Khantour Travaux SARL.....159.648,00 dhs**

***L'offre la plus avantageuse est l'offre présentée par :**

- **STE TRAVAU TRIP SARL AU135.426,00 dhs.**

La commission ensuite invite par voie électronique le concurrent ayant présente l'offre économiquement la plus avantageuse dans un délai de **07 (Sept)** jours : « **Pour produire le complément des pièces du dossier administratif** »

Ensuite le président suspend la séance et fixe la date du : **12/02/2026** à **11 h** pour la reprise des travaux de la commission . .

Fait à Oum Rabia Le : 04/02/2026.

1	2	3
		